

**Décision n° 2018-299 du 27 juillet 2018
fixant la composition du jury
de l'examen professionnel pour le recrutement
d'un ouvrier des parcs et ateliers (OPA)
technicien principal pour l'année 2018
à la direction territoriale Nord-Picardie**

**Le directeur général du centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement,**

Vu la décision n° 2018-284 du 4 juillet 2018 autorisant l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'ouvriers des parcs et ateliers (OPA), techniciens principaux, au titre de l'année 2018 ;

décide

Article 1

Le jury, chargé de l'examen professionnel pour le recrutement d'un ouvrier des parcs et ateliers (OPA) technicien principal, à la direction territoriale Nord-Picardie, ouvert par la décision du 4 juillet 2018 susvisée, est composé comme suit :

- Madame Véronique BERCHE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État 2, présidente du jury ;
- Monsieur Xavier DAUPLEY, directeur adjoint des risques du sol et du sous-sol à l'INERIS ;
- Monsieur Charles KREZIAK, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Madame Martine SIMONIN, agent contractuel sous règlement intérieur national de classe exceptionnelle.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 27 juillet 2018

Le directeur général

Signé
Pascal Berteaud